



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 26
la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 3
représentés

Le mardi 09 décembre 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

ABSENT(s) NON REPRÉSENTÉ(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 6

REPRISE DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE PROVISION

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

La constitution de provisions comptables pour créances douteuses est une obligation pour les collectivités.

Le montant de la provision est calculé par rapport à l'évaluation du risque de non recouvrement et doit à minima représenter 15% de celui-ci.

251209_6

Dans ce cadre et par délibération n°6 du 2 avril 2024, la commune a constitué sur l'exercice 2024 une provision de 50 000 euros portant sur des créances courant sur la période de 2016 à 2023. Suite aux actions entreprises par le comptable public et à l'admission en non valeur de 8 883,10 € sur l'exercice 2025, le montant des créances douteuses s'élève désormais à 144 018,32 €.

La provision constituée en 2024 ne se justifiant plus, il est proposé que celle-ci soit reprise et qu'une nouvelle provision soit constituée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

Cette reprise s'effectuera par le débit du compte 4961 et par le crédit du compte 7817 «reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants» pour un montant de 50 000,00 €.

La nouvelle provision sera constituée pour un montant de 21 650,00 € (15% de 144 018,32 €) par débit du compte 6817 et par crédit du compte 4961.

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 2 décembre 2025.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	2	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

Article 1 : Décide de procéder à la reprise de la provision constituée en 2024, par comptabilisation de la somme de 50 000,00 € en débit au compte 4961 et en crédit au compte 7817.

Article 2 : Décide de constituer sur l'exercice 2025 une provision de 21 650,00 € comptabilisée en débit au compte 6817 et en crédit au compte 4961.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

251209_6



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2025

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 DEC. 2025 A Joinville-le-Pont le

251209_6

